

MAIRIE DE BERNEVILLE

Appel à manifestation d'intérêt concurrente Article L2122-1-4 du CGPPP

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

La commune de Berneville a reçu une manifestation d'intérêt pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle communale (ZC n°160, 6413m²). Ce projet est porté par un acteur de l'économie sociale et solidaire, spécialisé dans les projets citoyens d'énergie renouvelable.

Les études, l'investissement, les travaux et l'exploitation seront réalisés par la société dont la gouvernance et le financement sont ouverts aux acteurs privés et publics du territoire, avec les citoyens en premier plan.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du CGPPP, une publicité est nécessaire pour garantir l'absence de manifestations d'intérêt concurrentes. La commune lance donc un appel pour un projet collectif et citoyen de production d'électricité photovoltaïque, ancrés localement et impliquant citoyens et collectivités.

L'occupation se fera sous bail emphytéotique de 30 ans, avec versement d'une redevance dépendant des études de faisabilité.

Des négociations pourront être lancées avec les candidats. La signature d'une convention entérinera le choix de la municipalité. La commune se réserve le droit de ne pas donner suite.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par LRAR avant le 15/10/2024 en Mairie.